



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES HABITANTS DE SAINT-JULIEN RÉALISÉE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

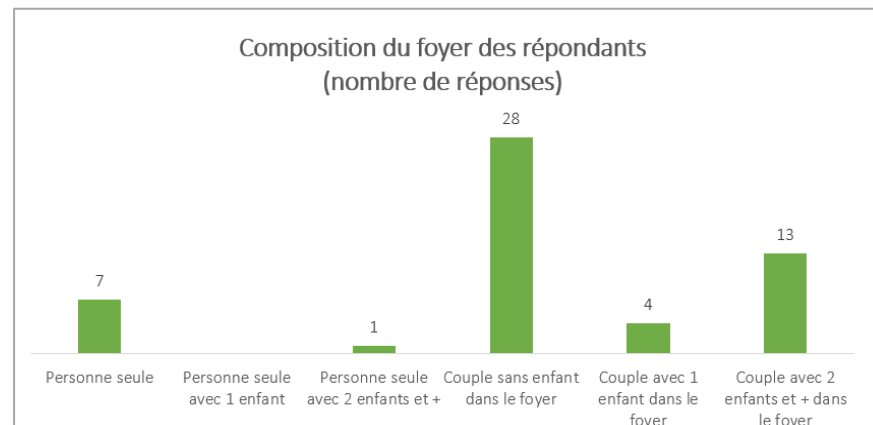
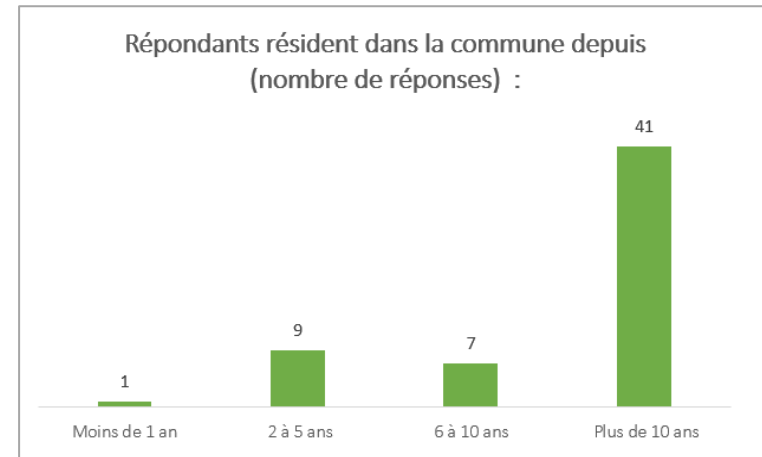
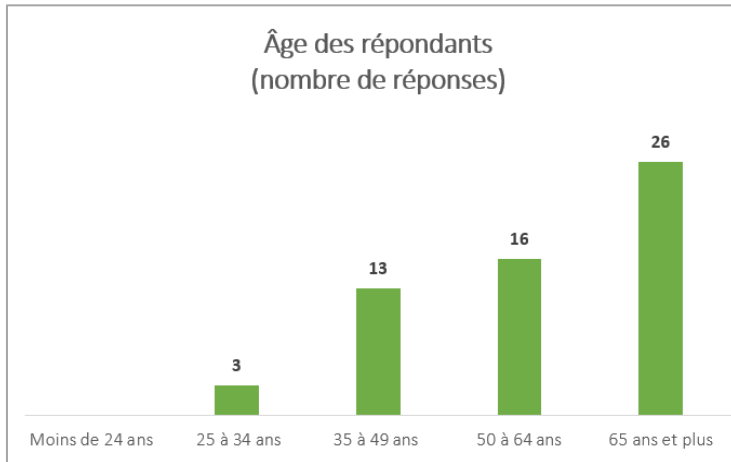
Période de consultation : Avril 2019

Méthode de consultation : distribution d'un questionnaire dans chaque boîte aux lettres

Taux de réponse : 59 répondants pour 560 foyers, soit 11 %

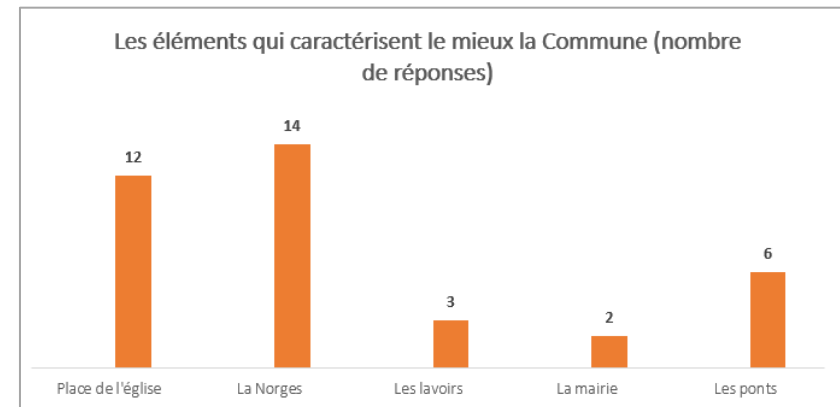
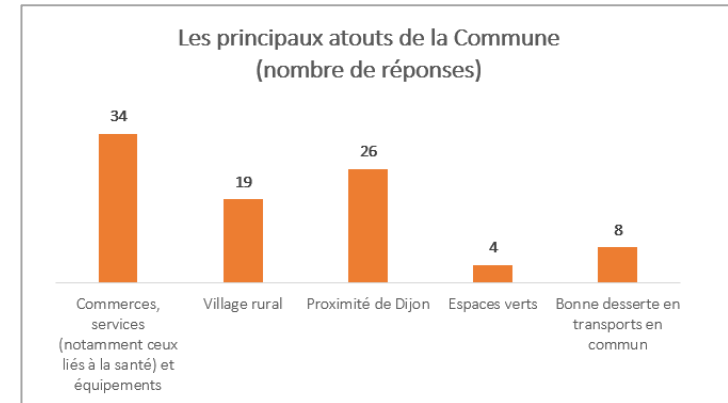
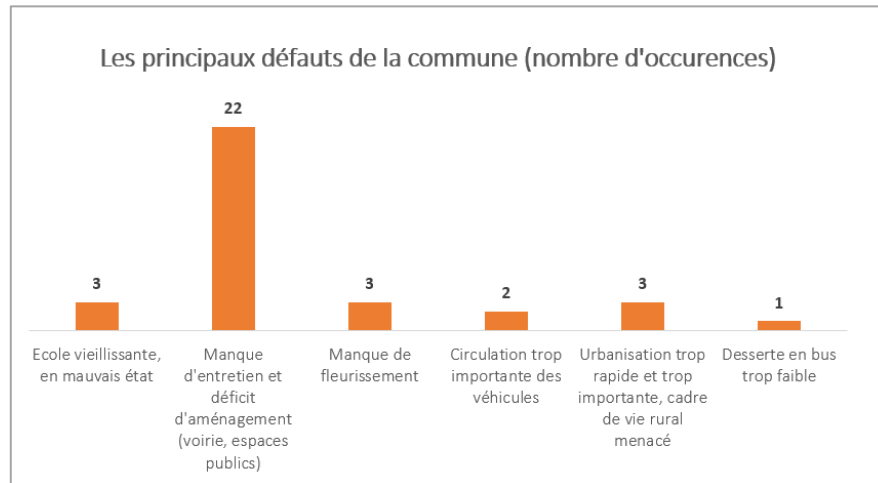
1. PROFIL DES RÉPONDANTS

- ✓ Des répondants majoritairement retraités (45 %) avec, logiquement, une surreprésentation de couples sans enfant dans le foyer (53 %).
- ✓ Presque ¼ des répondants sont des habitants historiques du village. 71 % d'entre eux habitent à Saint-Julien depuis plus de 10 ans.



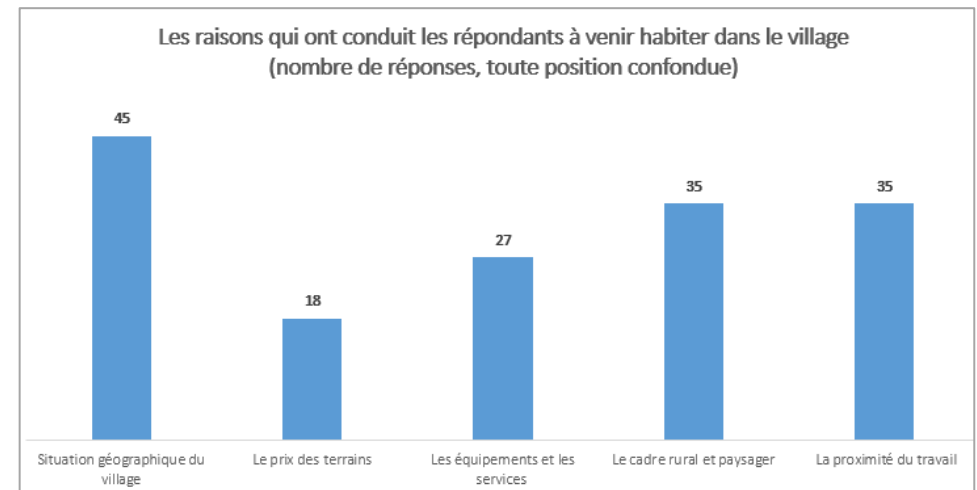
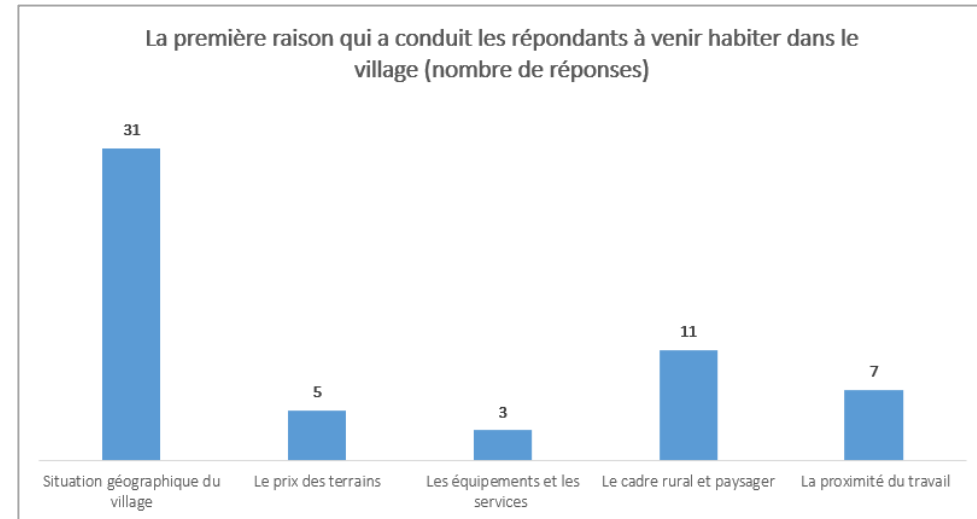
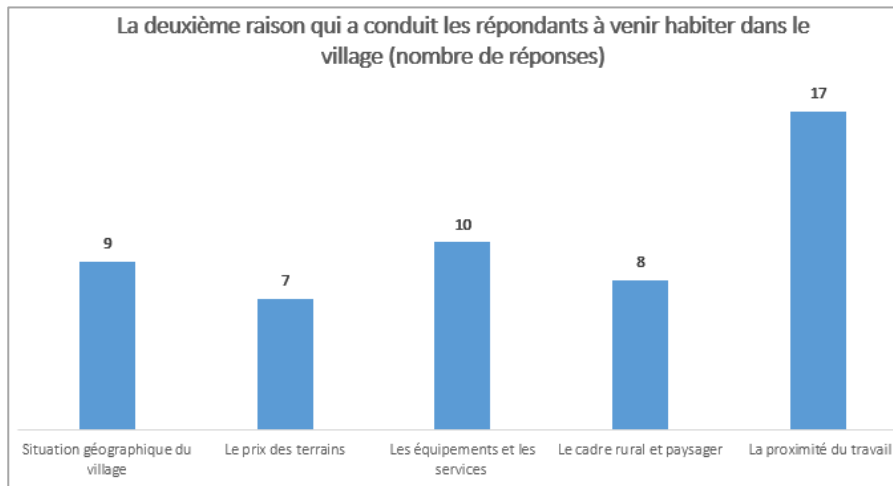
2. L'IMAGE DE LA COMMUNE

- ✓ Saint-Julien, tout en étant un village à taille humaine, dispose d'un bon niveau de commerces, services (notamment ceux liés à la santé) et de nombreux équipements publics pour une commune de moins de 1 500 habitants. Ces « atouts » reviennent fréquemment dans les réponses des enquêtés.
- ✓ Le solide tissu commercial et de services du village permet aux habitants de consommer, se soigner localement sans trop dépendre de l'automobile. Par ailleurs, la proximité géographique de Saint-Julien avec Dijon est un avantage fort qui permet aux Julianois d'avoir accès à un nombre important de commerces et services dans un périmètre géographique restreint.
- ✓ Si la politique de développement commercial est saluée, les enquêtés regrettent en revanche un manque d'entretien et d'aménagement/d'embellissement du village (cette problématique est évoquée dans 65 % des réponses).



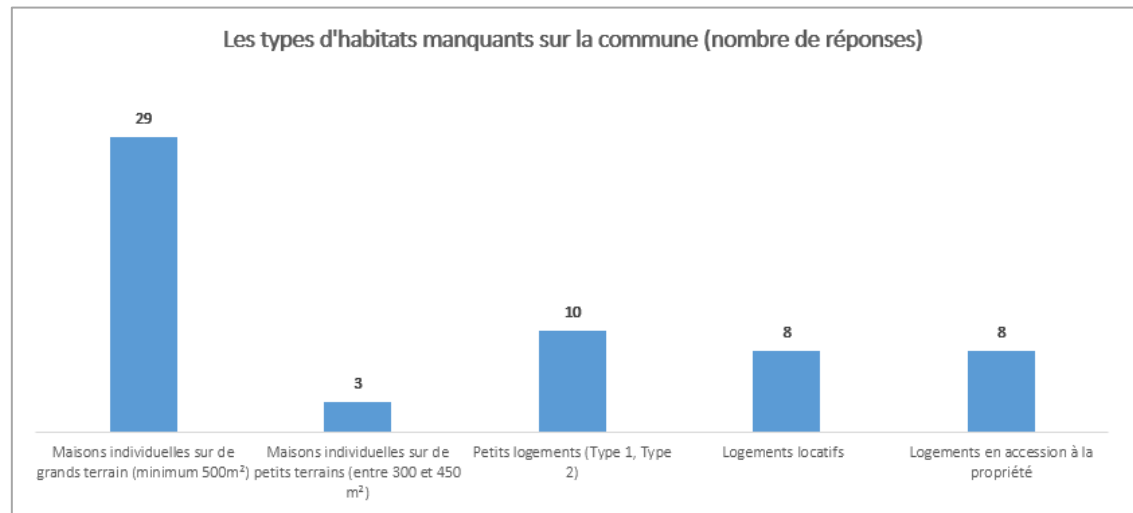
3. L'HABITAT

- ✓ Sur les motivations qui les ont conduits à habiter à Saint-Julien, les enquêtés répondent prioritairement : « la situation géographique du village ». Sa localisation en tissu rural et à proximité de Dijon est en effet un atout indéniable (accès aux commerces/services, à une large offre d'emploi, etc.). La proximité du travail ainsi que le cadre rural et paysager sont également des réponses revenant très fréquemment.



- ✓ Concernant les types de logements manquant sur la Commune, les enquêtés pensent assez majoritairement que les pavillons sur de grands terrains ne sont pas assez nombreux et développés à

Saint-Julien. Ces résultats, à très petite échelle, ne surprennent pas lorsque l'on constate qu'au niveau national la maison individuelle reste le logement préféré des français. ¹



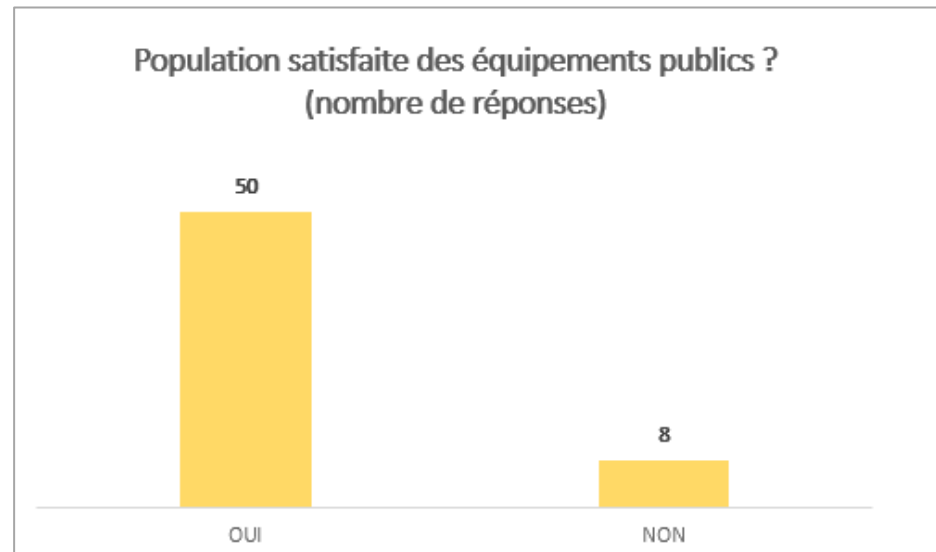
Il est à noter, par ailleurs, que les dernières opérations de lotissement au sein du village ont généralisé la production de logements individuels sur de petites parcelles, ce qui est désapprouvé par une part non négligeable des enquêtés.

Aussi, si la volonté de la majorité des répondants de « retrouver » un tissu bâti aéré (et donc consommateur d'espace) illustre un désir plus large de la population française de vivre dans un espace privé calme, avec un espace extérieur confortable, elle doit également interroger sur la qualité urbaine des dernières opérations de lotissement développées dans le village : proposent-elles une proportion suffisante d'espaces publics ? Le découpage parcellaire et les architectures proposées participent-elles à la valorisation du village ? La monotonie des formes urbaines ne contribue-t-elle pas à la dépréciation du « modèle du lotissement » ... ?

¹ Une enquête réalisée en 2016 par Century21 auprès de 3 614 personnes révèle que 71 % des enquêtés favorisent la maison individuelle comme habitat rêvé. Cet attrait s'explique par le désir d'être au calme, une chose importante pour 27,7 % des personnes interrogées, le prix n'arrivant qu'en deuxième position.

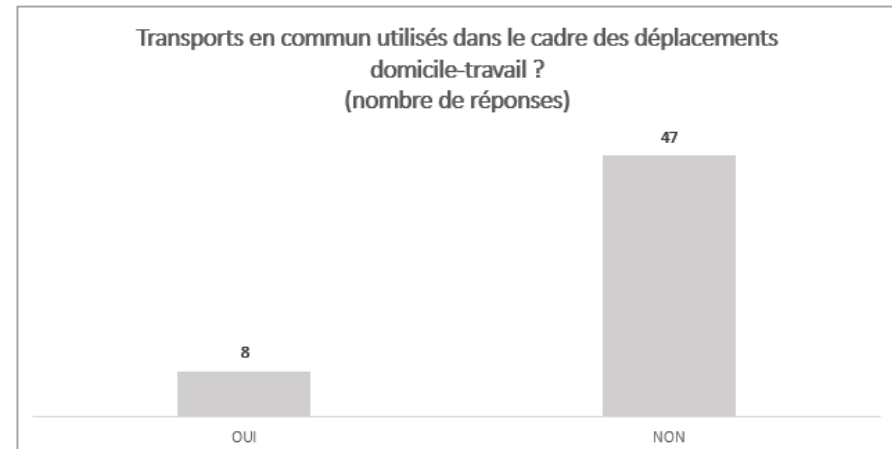
4. LES EQUIPEMENTS PUBLICS

- ✓ 86 % des répondants déclarent être satisfaits des équipements publics présents dans le village (tant en nombre qu'en nature).
- ✓ Néanmoins, un certain nombre d'enquêtés regrettent l'état actuel de l'école, qu'ils considèrent sous-dimensionnée et nécessitant une rénovation significative. D'aucuns craignent que les opérations de lotissement en cours conduisent, par l'apport de nouveaux enfants à scolariser, à saturer la capacité actuelle de l'école.



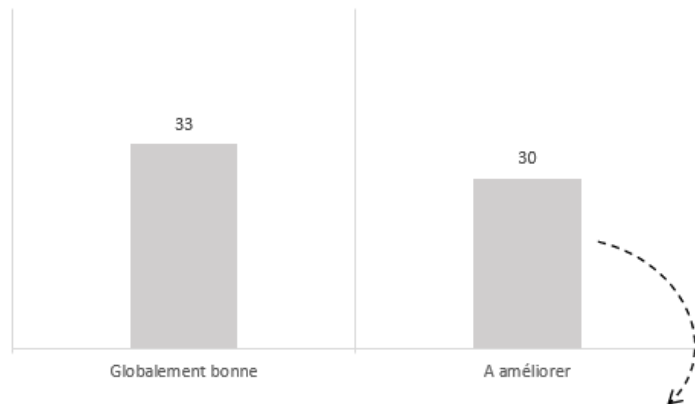
5. LA MOBILITE / LES DÉPLACEMENTS

- ✓ La grande majorité des répondants n'utilisent pas les transports en commun dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail. Deux principales raisons :
 - Des répondants retraités (raison principale) ;
 - Des actifs préférant la liberté et la souplesse de l'automobile.



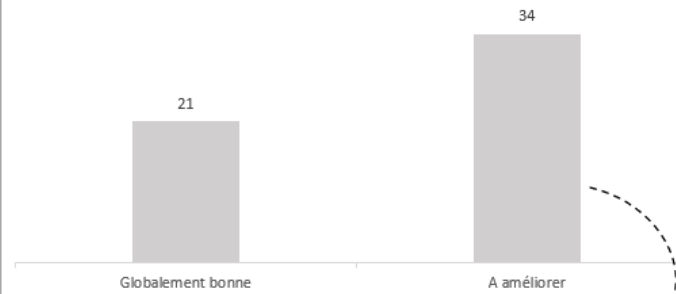
- ✓ Concernant les déplacements et stationnement au sein du village, l'analyse des réponses permet de mettre en lumière des situations problématiques ayant trait :
 - Au stationnement automobile au sein du village. Certains secteurs manqueraient d'espaces de stationnement, ou ceux-ci seraient mal organisé ;
 - À l'accessibilité et la sécurité des déplacements piétons. Les enquêtés regrettent le mauvais état général des trottoirs voire leur absence. Ils pointent également fréquemment la vitesse excessive des véhicules, problématique qui pourrait être traitée par des aménagements urbains adaptés (ralentisseurs, chicanes, écluses, etc.) ;
 - À l'accessibilité et la sécurité des déplacements vélos. Les répondant considérant que la place du vélo à l'échelle du village est à améliorer regrettent notamment l'absence de pistes cyclables, le mauvais état général des rues et la circulation automobile importante.

La place du vélo à l'échelle du village est :
(nombre de réponses)



*Absence de piste cyclable.
Des rues en mauvais état.*

La place du piéton à l'échelle du village est :
(nombre de réponses)



*Des rues sans trottoir ou avec des trottoirs en mauvais état (problèmes d'accessibilité piétonne rue de la Combe, de la Petite Fin, etc.).
Problèmes de stationnement sauvage des véhicules.*

Le stationnement à l'échelle du village est :
(nombre de réponses)



*"Beaucoup de voiture sur les trottoirs"
Des difficultés de stationnement diffuses, et renforcées notamment dans le secteur de l'église, rues du centre et du pont neuf.*

6. LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- ✓ Les répondants sont conscients de la richesse du village en matière de biodiversité et de qualité des paysages. La nécessaire protection des cours d'eau (la Norges et la Flacière) revient dans 41 % des réponses. D'autres éléments du patrimoine local sont également à préserver selon les enquêtés :
 - Les bois et bosquets ;
 - Les ponts et lavoirs ;
 - La place de l'église (qui doit être améliorée) ;
 - Les espaces de verdure internes à Saint-Julien (notamment la prairie). Cette réponse s'accompagne en général d'un souhait de voir s'arrêter l'urbanisation du village ;
 - Les zones agricoles.

- ✓ Concernant les propositions visant à préserver davantage et/ou valoriser le paysage naturel et le patrimoine bâti de la commune :
 - La majorité des répondants recommandent de renforcer les actions d'aménagement, d'entretien et d'embellissement du village :
 - o *Planter des arbres et fleurir davantage les espaces publics ;*
 - o *Améliorer l'aménagement de la place de l'église (« en faire une vraie place de village ») et l'entretien des espaces publics de manière générale ;*
 - o *Organiser des journées de nettoyage de la rivière.*
 - D'autres soumettent la création d'un cheminement piéton le long de la Norges permettant de mettre en valeur la richesse des paysages ou encore d'un parcours pédestre à vocation patrimoniale, historique et ludique (mise en place de panneaux explicatifs à divers endroits du village expliquant son histoire).
 - La mise en valeur de l'ex-houblonnerie est également mentionnée.

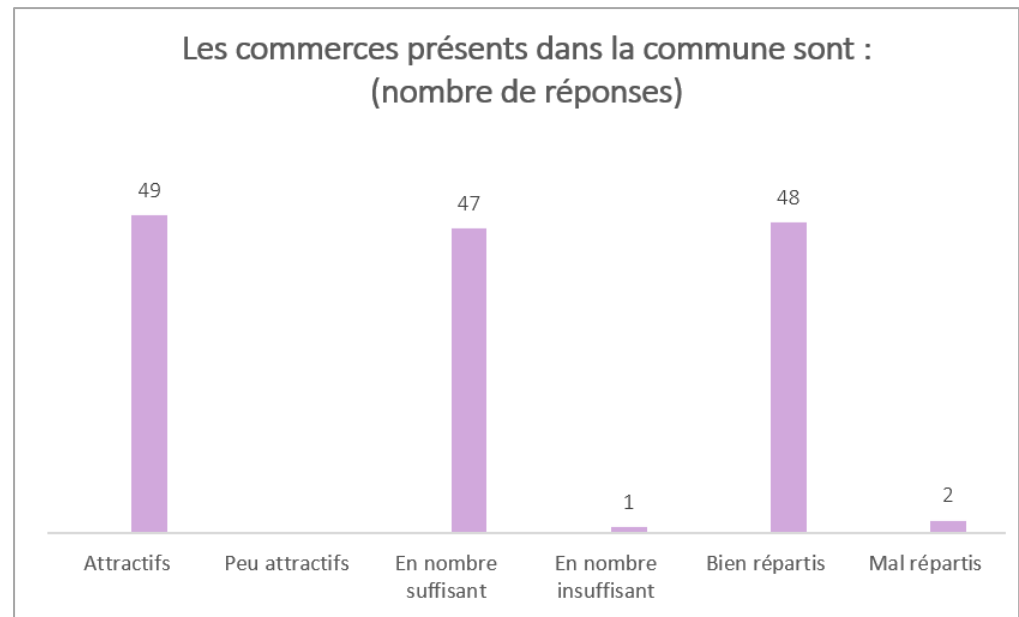
7. L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

- ✓ Depuis environ 6 ans, Saint-Julien œuvre pour consolider son statut de pôle relais à l'échelle du territoire du SCoT. Cela s'est notamment illustré par la création de la zone d'activité économique de la Petite Fin. L'objectif *in fine* de cette logique de répartition des polarités économiques à l'échelle du bassin de vie est de permettre aux communes périurbaines d'importance (notamment en termes de population) de se défaire d'un rapport **d'un rapport de dépendance systématique à la métropole, permettant notamment de réduire les flux de déplacements. Aujourd'hui, l'actuel SCoT du Dijonnais est très clair dans le rôle qu'il donne aux polarités relais :**

⇒ Objectif : Affirmer leur rôle d'appui aux pôles précédents et leur rôle d'irrigation d'une offre commerciale de qualité à l'échelle de micro bassin de vie, permettant d'éviter des déplacements contraints ailleurs, sans pour autant chercher à capter des flux au-delà de leur rayonnement de polarité commerciale relais.

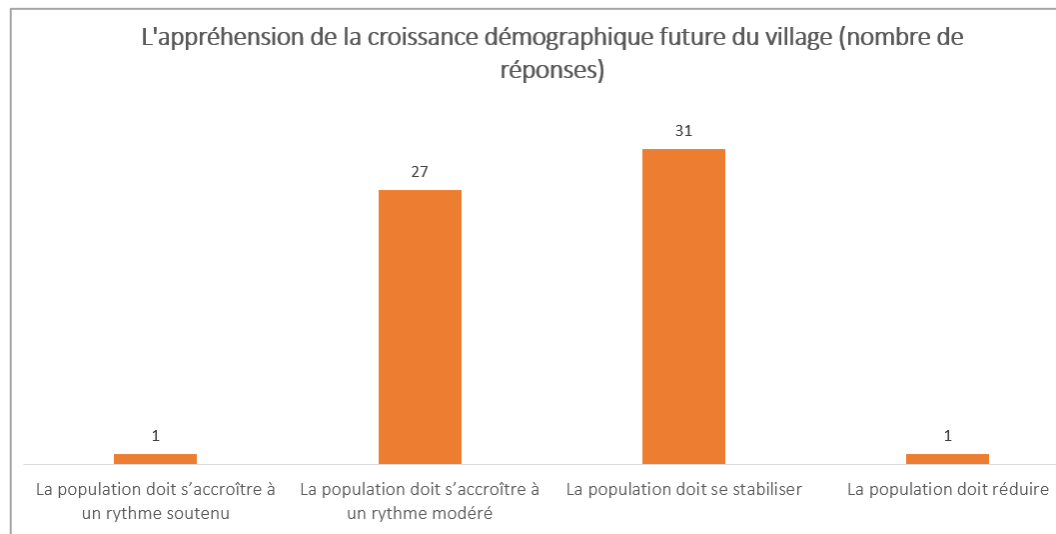
⇒ Vocation : Elles ont vocation à accueillir de nouvelles implantations répondant à des logiques d'achats courants, hebdomadaires et occasionnels. Un seuil maximum de 1 500 m² de surface de plancher est fixé pour rester dans une logique de proximité.

- ✓ Assez logiquement, la possibilité pour la commune de renforcer son tissu de commerces et services est un atout pour son attractivité résidentielle. A Saint-Julien, les habitants ont ainsi la possibilité de disposer de commerces et services de proximité et d'avoir un contact immédiat, des accessibilités aisées autant avec les espaces urbains métropolitains (Dijon à 25 minutes en voiture) qu'avec les espaces ouverts, poches d'aménités environnementales et de loisirs.



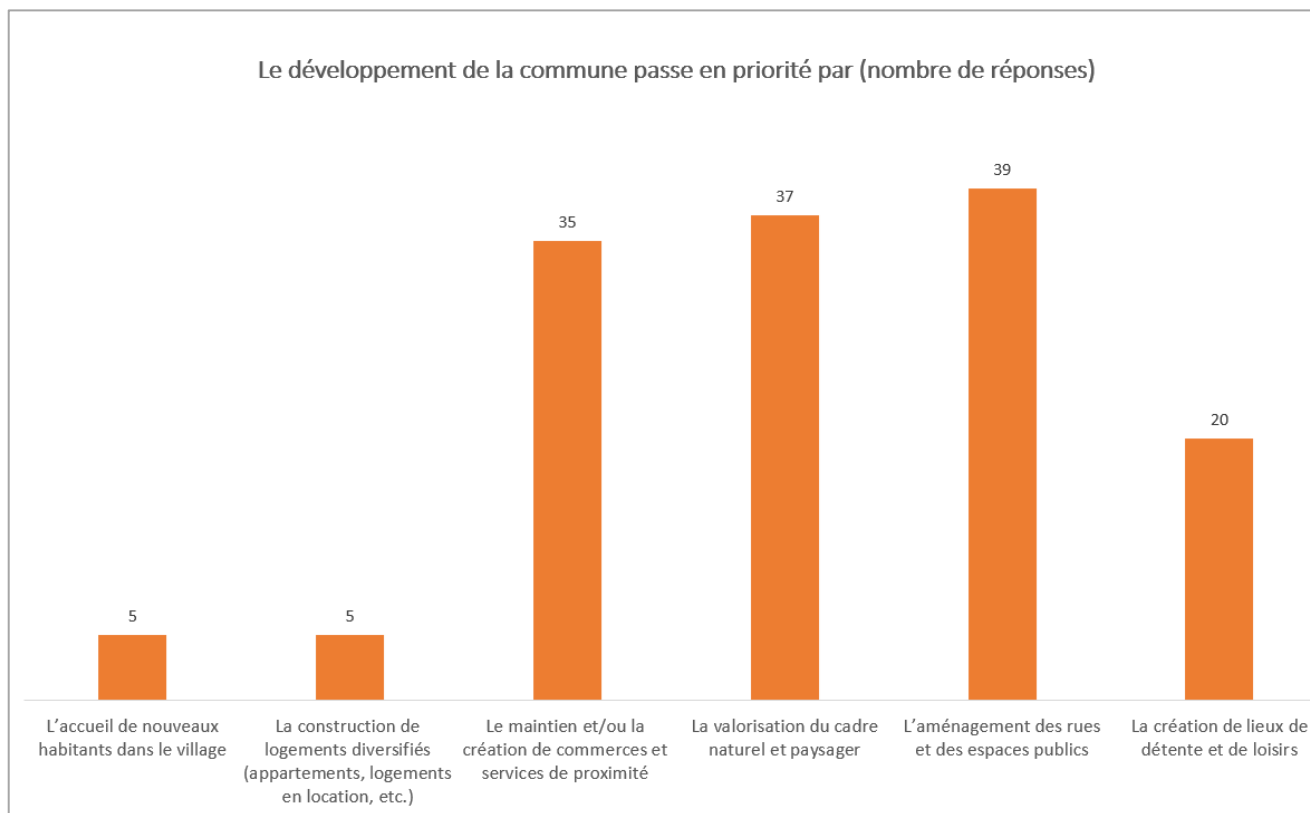
8. LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE LA COMMUNE

- ✓ Plus de la moitié des répondants considèrent que la population de la commune (52 %) doit se stabiliser. 45 % pensent quant à eux que la population de Saint-Julien doit croître modérément. Deux principales raisons expliquent ce consensus quant à cette volonté de « stabilisation-ralentissement » de la croissance démographique :
 - L'urbanisation du village ces dix dernières années, par le biais du développement de nouveaux lotissements pavillonnaires s'est accompagné d'une banalisation des formes urbaines. Par conséquent, la première crainte des enquêtés est que les futures opérations de constructions conduisent progressivement à une « citadinisation » du village, à la perte de ses aménités rurales et de son identité villageoise ;
 - D'autres répondants estiment, au regard de la situation actuelle et notamment de la ressource en eau et de la capacité d'accueil de l'école, que les équipements publics, ne pourront pas assumer une trop forte croissance démographique.



- ✓ Considération faite, il est assez logique que lorsque l'on interroge sur les actions prioritaires à mener pour œuvrer au développement de la commune, la majorité des réponses relevées concerne essentiellement le champ de l'aménagement urbain :
 - « L'aménagement des rues et des espaces publics » revient dans 25 % des réponses ;
 - « La valorisation du cadre naturel et paysager », dans 24 % des réponses, suivi du maintien/de la création de commerces ou de services de proximité (22 %)

Nous pouvons interpréter ces réponses de la manière suivante : après une politique de planification urbaine ayant conduit à un développement résidentiel et économique solide, la commune doit maintenant investir l'autre champ de l'urbanisme, plus concret, plus tangible, et s'orienter davantage sur l'aménagement des espaces publics, la réhabilitation des équipements et la valorisation du village.



9. ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

Les écrits présentés ci-après ont pour objectif d'illustrer les analyses réalisées. Elles mettent en lumière de manière directe certaines préoccupations d'une partie des habitants concernant le devenir de la commune et pourront servir de base de réflexion à la politique de développement de Saint-Julien.

Conserver les terrains agricoles en l'état pour maintenir un esprit rural et un environnement privilégié.

Les classes maternelles sont trop surchargées.

Stop aux lotissements !

Employer davantage d'agents communaux pour l'entretien du village.

Revoir la réglementation sur le passage des poids lourds dans la commune.

Il faut sécuriser les entrées de village et mettre certaines portions de voirie en "zone 30"

Les dernières constructions sur de petits terrains ne sont plus à l'image du village

Rue de la Combe, certaines haies frappées d'alignement depuis 40 ans, gênant les piétons qui doivent marcher sur la route, risquant un accident, doivent être coupées

À quand un PLU commun à tout le Val de Norges ?